



## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2010-2011

---

AT/vg

### Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace

#### Procès-verbal de la réunion du 11 novembre 2010

##### ORDRE DU JOUR :

1. Echange de vues avec des représentants de l'Entreprise des P & T Luxembourg au sujet de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les réseaux à ultra-haut débit
2. XII European Interparliamentary Space Conference (EISC) - Conclusions de la Conférence qui s'est tenue les 25 et 26 octobre 2010
3. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Christine Doerner, M. Ben Fayot, M. Claude Haagen, M. Norbert Hauptert, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer remplaçant Mme Anne Brasseur, M. Lucien Thiel

M. Marcel Gross, Directeur général des P & T, M. Jos Glod, Directeur général adjoint des P & T, M. Jean-Marie Spaus, Directeur de la Division des Télécommunications P & T

M. Pierre Decker, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Romain Fouarge, du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

M. Pierre Goerens, du Ministère d'Etat, Service des Médias et des Communications

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Eugène Berger, Mme Anne Brasseur, M. Jean Colombera

\*

Présidence : M. Lucien Thiel, Président de la Commission

\*

1. **Echange de vues avec des représentants de l'Entreprise des P & T (EPT) au sujet de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les réseaux à ultra-haut débit**

L'importance de la stratégie nationale

Les représentants de l'EPT félicitent le Gouvernement d'avoir pris l'initiative d'une stratégie nationale pour les réseaux à ultra-haut débit. La stratégie nationale est ambitieuse notamment en exigeant une couverture nationale de 100% pour des accès de 100Mbit/s en 2015.

Pour se faire une idée d'un accès de 100 Mbit/s, les représentants de l'EPT expliquent qu'actuellement le maximum offert par les connexions ADSL est de 20 Mbit/s. Le haut-débit n'est pas seulement essentiel pour des accès Internet mais également pour des services de télévision, à savoir l'IPTV. A titre d'exemple, l'IPTV nécessite 2 Mbit/s et la télévision Haute définition (HD) 8 Mbits/s par poste TV. Vu la multiplication des équipements dans les ménages luxembourgeois, les besoins en bande passante ne font qu'augmenter. Alors qu'un accès de 100Mbits/s semble substantiel pour le moment, il est clair qu'à long terme l'évolution technologique entraînera des services consommant des parties considérables de bande passante.

D'un point de vue financier, l'EPT est en mesure d'assurer entièrement le financement des infrastructures requises par la stratégie nationale, sans avoir recours à un emprunt. Au niveau des ressources humaines, il est évident que l'EPT doit renforcer son effectif en vue de mettre en œuvre la stratégie nationale dans les meilleurs délais. Afin d'accélérer le renforcement de l'effectif, un transfert dans le secteur des télécommunications a été proposé à une partie du personnel du secteur postal de l'entreprise. De nombreux employés ayant opté pour ce changement d'affectation, l'EPT dispose désormais des ressources humaines adéquates pour l'implantation de la stratégie.

Les infrastructures de l'EPT

Les représentants de l'EPT présentent le réseau qu'ils entendent mettre en place (cf. schéma distribué et repris en annexe 1).

Un réseau tout optique sera réalisé dans les meilleurs délais. Il s'agit d'un réseau de fibres optiques en architecture *Fiber-to-the-home* (FTTH). En vertu de cette architecture, le client final est connecté par fibres optiques à un *Point of Presence* (PoP) qui lui est desservi par le *backbone* du réseau.

Les différents PoP sont reliés par environ 30 boucles *backbone*. 140 PoP sont nécessaires afin de desservir l'ensemble du territoire national, dont 70 bâtiments - notamment les centres de télécommunications (CT) existants -, sont déjà en place et 70 guérites nouvelles restent encore à construire. Un PoP dessert de 500 à 2.000 clients en fonction de la densité

d'habitation. Chaque client est desservi par un microcâble en fibre optique à 4 fibres installées dans une microgaine (approche multifibre). Deux de ces fibres sont directement accessibles au PoP, les 2 autres activables en réserve (approche « Point to Point »). A noter que le déploiement de 4 fibres est de grande envergure et unique au niveau européen, seulement les Pays-Bas ayant une infrastructure similaire.

Le dégroupage à la boucle locale se fait au niveau des PoP (approche « open access »). Les opérateurs alternatifs peuvent soit utiliser leur propre réseau pour accéder aux PoP, soit louer un accès au *backbone* de l'EPT afin d'accéder au PoP. A partir du PoP, l'opérateur alternatif loue la boucle locale puisque c'est justement cette infrastructure qui représente un investissement énorme.

Ce réseau FTTH d'une envergure énorme entraîne la connexion par fibre optique de 130.000 immeubles. A ce jour, l'EPT n'est pas encore prête à assurer une couverture nationale par la fibre optique. Voilà pourquoi la stratégie nationale prévoit d'ailleurs une augmentation progressive de la bande passante.

En tant que phase transitoire, l'EPT est en mesure d'offrir un réseau en architecture *Fiber-to-the-node* (FTTN). En vertu de cette architecture, il y a également une centralisation au niveau du CT. Le CT est relié par fibres optiques à une armoire de répartition FTTN. Cette dernière connexion entre les armoires FTTN et le client final se fait par le réseau en cuivre existant. A cet effet, l'EPT doit installer 970 nouvelles armoires FTTN d'ici fin 2010. L'architecture FTTN et le support des câbles en cuivre restent indispensables jusqu'à ce qu'une couverture 100% FTTH soit réalisée.

Dans le contexte de cette phase intermédiaire, l'EPT était prête en mars 2010 à commercialiser son produit LuxFibre, qui offre par la technologie VDSL le haut-débit par le réseau en cuivre. Or cette initiative a été interdite par le régulateur. Selon les représentants de l'EPT, ce refus d'autorisation par l'ILR retardera d'un an l'implantation de la stratégie nationale.

Afin d'assurer le déploiement de la fibre optique dans de nouveaux lotissements, l'EPT coopère avec les communes. L'EPT prend en considération le plan d'aménagement général des communes lors de la conception de son réseau en vue de réduire les frais du génie civil, lesquels se situent à 75% du coût total du déploiement de la fibre optique.

La stratégie nationale prévoit en outre l'obligation à poser des infrastructures d'accueil (gainés, conduites, tubes,..) pour fibres optiques. Pour réduire la barrière d'investissement liée à l'importance des coûts de génie civil, les pouvoirs publics sont appelés à poser des conduits vides appropriés à l'injection de fibres optiques lors de travaux de voirie qui seront alors mises à disposition des opérateurs dans des conditions ouvertes, transparentes et non discriminatoires. Cette même obligation sera imposée aux promoteurs privés lors de l'aménagement de nouveau lotissement.

La stratégie nationale encourage par ailleurs de précâbler les nouveaux immeubles. Le Gouvernement invite les autorités locales à prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte qu'à partir de 2011, toute nouvelle construction soit pourvue des installations passives et équipements connexes nécessaires permettant la continuation du réseau à fibre optique. L'EPT a à cet égard envoyé des recommandations aux corps de métiers afin de précâbler efficacement les immeubles.

Les représentants de l'EPT soulignent l'importance de ces mesures afin d'accélérer le déploiement des infrastructures. Il est évident qu'elles doivent être mises en œuvre dans les meilleurs délais pour prendre leur plein effet.

### Le conflit avec le régulateur

Une des craintes des opérateurs alternatifs relatives au réseau FTTN est qu'ils sont obligés d'investir dans des nouvelles connexions du CT aux 970 nouvelles armoires FTTN. Il y a lieu de préciser que des opérateurs alternatifs sont en colocation dans les CT en vue d'atteindre le client final par la boucle locale en cuivre. Afin d'éviter cet investissement supplémentaire aux opérateurs alternatifs et de les mettre à pied d'égalité avec l'EPT, l'EPT leur avait proposé son produit LuxFibre en gros afin de pouvoir le revendre auprès de leur clients. Il est d'ailleurs d'usage que les opérateurs alternatifs achètent des produits de l'EPT en gros à un prix inférieur en vue de le commercialiser auprès de leurs propres clients. Dans le cas de LuxFibre, les opérateurs alternatifs n'étaient pas en faveur de cette solution laquelle accorderait un avantage de pionnier à l'EPT.

Sur pression des opérateurs alternatifs, l'ILR a décidé que le fait de céder aux opérateurs le produit en gros n'était pas suffisant. Ainsi, les opérateurs alternatifs ne pourraient pas se différencier par rapport à l'EPT. L'ILR a ensuite imposé à l'EPT d'offrir aux opérateurs alternatifs des produits sur mesure qu'ils puissent vendre à leurs clients. Notons que par produit on entend un accès Internet tel que par exemple le produit LUXDSL de l'EPT.

Un autre problème se situe au niveau de l'IPTV. Afin d'offrir l'IPTV, le réseau nécessite des configurations particulières de sorte que les opérateurs alternatifs ne sont pas en mesure de proposer un produit IPTV. L'ILR insiste à ce que l'EPT cède également aux opérateurs alternatifs des nouveaux produits en gros, tel l'IPTV. De plus, l'EPT est appelée à configurer son propre réseau de telle façon à ce que les opérateurs alternatifs puissent l'utiliser comme moyen de transmission pour leurs propres produits IPTV. Or ceci représente un investissement supplémentaire pour l'EPT.

L'EPT espère se voir accorder une autorisation conditionnée dans les meilleurs délais, après consultation par l'ILR des opérateurs alternatifs avec définition de conditions précises.

L'EPT souligne qu'elle parvient d'ores et déjà à un premier objectif de la stratégie nationale prévu pour 2015, à savoir une couverture 100% de la population des accès de 50 Mbit/s. Or il ne lui est pas autorisé de commercialiser ces accès.

L'EPT ne souhaite pas critiquer le régulateur et est consciente que l'ILR ne fait qu'appliquer la législation communautaire. Les représentants de l'EPT restent pourtant d'avis que l'ILR aurait pu autoriser la commercialisation du produit LuxFibre en toute conformité avec les mécanismes de régulation européenne.

Alors qu'un recours contre une décision de l'ILR est possible devant les juridictions administratives, l'EPT évite en général des recours en justice, puisque les délais de la voie légale n'améliorent pas la situation. Un recours ne suspend pas la décision administrative. C'est ainsi que l'EPT préfère, dans la mesure du possible, s'arranger au préalable avec le régulateur.

Les représentants de l'EPT soulèvent finalement qu'en vertu du 3<sup>ème</sup> paquet télécom, la mission essentielle du régulateur est l'implémentation de la concurrence, le déploiement des infrastructures ne relevant pas de la responsabilité du régulateur. Ceci induit le risque que de nombreux opérateurs offrent des services, mais que personne n'investit dans les infrastructures.

### La situation de concurrence sur le marché luxembourgeois

L'EPT est considérée comme opérateur dominant sur le marché luxembourgeois puisqu'elle est en possession d'une large partie des réseaux. L'EPT souligne que ses concurrents sont des entreprises d'envergure telles que *Orange*, *France Télécom*, *Tango* ou encore *Belgacom*. Ces entreprises sont considérées comme opérateurs alternatifs au Luxembourg, mais sont des opérateurs dominants sur leur marché national. Au Luxembourg, elles profitent de tous les avantages d'un opérateur alternatif, alors qu'elles disposent en réalité d'un savoir-faire considérable en tant qu'opérateurs dominants. De plus, elles adressent des revendications au régulateur en tant qu'opérateurs alternatifs, revendications qu'elles refusent elles-mêmes de suivre en tant qu'opérateurs dominants sur leur marché national.

Répondant à une question afférente, les représentants de l'EPT expliquent qu'ils offrent des services à l'étranger, notamment le réseau européen *Teralink*. Pour le reste, il semble que des investissements dans la Grande Région n'aient pas d'intérêt économique. Des opérateurs comme *Belgacom* et *France Télécom* n'y investissent d'ailleurs pas.

### La Câblodistribution

Les câblodistributeurs sont actuellement une concurrence au niveau de la large bande, d'autant plus qu'ils peuvent se prévaloir d'une infrastructure propre. C'est d'ailleurs le cas dans de nombreux pays où un réseau parallèle n'est que rarement détenu par un opérateur des télécommunications, mais par les câblodistributeurs. Alors que l'EPT est d'avis que la fibre optique dépassera la technologie du câble coaxial à long terme, les câblodistributeurs restent une concurrence sérieuse, notamment au niveau de l'offre de la technologie HD. En effet, l'EPT a un désavantage concurrentiel puisqu'elle a atteint ses limites en matière de HD avec des accès de 20 Mbit/s.

### Les autoroutes de l'information et les centres de données

La connexion du Luxembourg aux autoroutes de l'information internationales est cruciale pour le développement de la place financière ainsi que le secteur des communications électroniques. La situation est telle que, d'une part, l'Etat a mis en place la société *LuxConnect* dont il est l'actionnaire et que, d'autre part, l'EPT en tant qu'établissement public a déployé son propre réseau international *Teralink*. Aux origines de cette situation se trouve la demande de clients étrangers importants à ce qu'il y ait, à côté de l'EPT, un deuxième opérateur disposant d'un second réseau ainsi que des centres de données. Cette logique n'a jamais posé problème à l'EPT.

Il y a lieu de constater que *LuxConnect* va au-delà de ses missions initiales et est devenu un acteur concurrent pour l'EPT. La présence de deux acteurs avec des centres de données performants a comme conséquence d'anéantir toute initiative privée dans ce secteur.

L'EPT dispose de 3 centres de données (à la Cloche d' Or, au Windhof et à Kayl) et un 4<sup>e</sup> centre est en cours de réalisation. *LuxConnect* dispose également de 3 centres de données (2 à Bettembourg et 1 à Roost). Les représentants de l'EPT s'interrogent si nous ne risquons pas une situation de surcapacité. La crise financière a certainement eu ses répercussions sur l'occupation des centres de données et il est difficile d'évaluer l'évolution de la demande. Une réserve de capacité est certes utile en vue de pouvoir accueillir de grands clients, mais il n'est pas opportun de construire des surcapacités puisque les critères technologiques sont en évolution constante, d'autant plus que la réalisation d'un centre de données ne nécessite qu'une année.

## **2. XII European Interparliamentary Space Conference (EISC)**

M. Lucien Thiel a représenté la commission parlementaire à la 12<sup>ème</sup> Conférence Interparlementaire Européenne sur l'Espace qui s'est tenue les 25 et 26 octobre 2010 à Bucarest. La EISC, créée en 1999, a pour principale vocation de mettre en place un réseau parlementaire européen au service du secteur spatial.

Aujourd'hui, la EISC réunit, à côté du Luxembourg, les parlements de neuf pays (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni et Roumanie) qui représentent 90% du budget de l'Agence Spatiale Européenne (ESA). A noter que la Russie a le statut d'observateur. Le Luxembourg vient d'adhérer en tant que 10<sup>e</sup> pays membre en 2010. En effet, peut devenir membre permanent tout parlement national des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Agence Spatiale Européenne, à condition qu'il existe une commission parlementaire ayant dans ses attributions la politique spatiale. Voilà pourquoi la Chambre des Députés a décidé le 15 juillet 2010 d'ajouter le volet de l'Espace à la dénomination de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media et des Communications. La présidence de l'EISC est assurée par un pays membre permanent pour un an. Le Bundestag assurera par ailleurs la présidence en 2011.

Les sujets suivants ont été discutés entre autres lors de la 12<sup>e</sup> EISC :

- le statut de la Russie dans l'EISC : la Russie sollicite le statut du membre permanent, surtout en vue d'instituer une collaboration entre son propre système de positionnement par satellite (Glonass) avec celui de l'UE (Galileo);
- le renforcement des structures et du fonctionnement de l'EISC.

Pour de plus amples détails, il est renvoyé aux conclusions de la 12<sup>e</sup> EISC reprises en annexe 2 du présent procès-verbal.

\*

Quant à la politique spatiale européenne, il est précisé que l'article 189 du Traité de Lisbonne règle désormais la politique spatiale européenne, sans préjudice des compétences nationales des Etats membres en matière de l'Espace. L'article 189 dispose que :

« 1. Afin de favoriser le progrès scientifique et technique, la compétitivité industrielle et la mise en œuvre de ses politiques, l'Union élabore une politique spatiale européenne. A cette fin, elle peut promouvoir des initiatives communes, soutenir la recherche et le développement technologique et coordonner les efforts nécessaires pour l'exploration et l'utilisation de l'espace.

2. Pour contribuer à la réalisation des objectifs visés au paragraphe 1, le Parlement européen et le Conseil, statuant conformément à la procédure législative ordinaire, établissent les mesures nécessaires, qui peuvent prendre la forme d'un programme spatial européen, à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres.

3. L'Union établit toute liaison utile avec l'Agence spatiale européenne.

4. Le présent article est sans préjudice des autres dispositions du présent Titre. »

Les relations entre l'UE et l'ESA devront être redéfinies. Ceci vaut également pour la répartition des compétences de la politique spatiale entre l'UE et les Etats membres. Une communication de la Commission aurait dû être publiée au cours de ce mois. Cette communication a pourtant été reportée en printemps 2011.

### **3.        Divers**

Suite aux explications fournies par les représentants de l'EPT, M. le Président suggère d'inviter également des représentants de l'ILR à une des prochaines réunions de la Commission.

Luxembourg, le 17 novembre 2010

La secrétaire,  
Anne Tescher

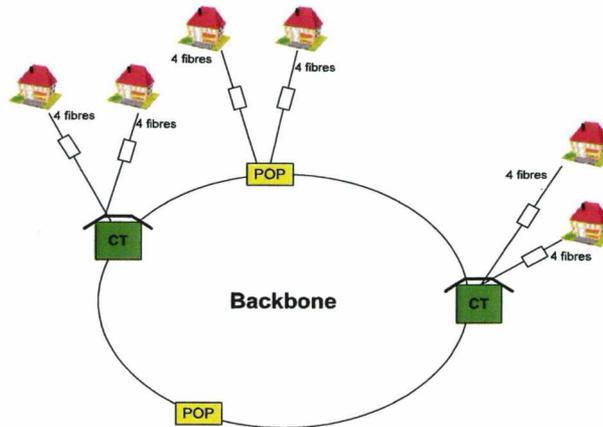
Le Président,  
Lucien Thiel

#### **Annexes :**

1. Schéma sur les réseaux EPT
2. Conclusions de la 12<sup>e</sup> EISC

## Le réseau tout optique pour le client résidentiel

### FTTH Fiber to the Home (>2010)



Partout. Avec vous.



5

## Le réseau tout optique pour le client résidentiel

### Desserte des clients résidentiels

- Territoire national desservi par env. 140 PoP (Point of Presence)
  - 70 bâtiments existants (CT, LV, DLU)
  - 70 guérites nouvelles à construire
- Env. 30 boucles Backbone desservent les PoP
- Un PoP dessert 500 à 2000 clients (suivant la densité d'habitation)
- Chaque client est desservi par un micro câble FO à 4 fibres installé dans une micro-gaine -> **Approche « multifibre »**
- 2 fibres sont directement accessibles au PoP, les 2 autres activables en réserve -> **Approche « Point to Point »**
- Les PoP sont les points d'accès pour **tous** les opérateurs à la « Last Mile » -> **Approche « Open Access »**
- Les OAO utilisent leur réseau FO pour accéder aux PoP ou louent de la capacité auprès de l'EPT
- Infrastructure « **Future proof** » et **techniquement neutre!**

Partout. Avec vous.

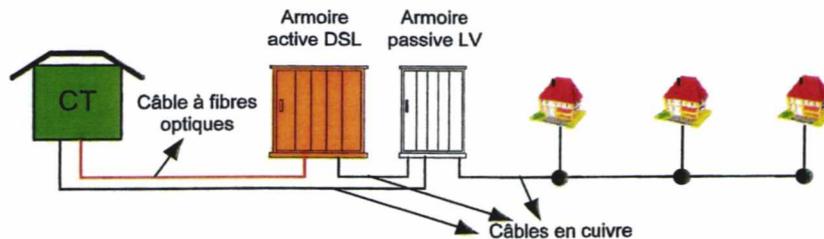


Strictement Confidentiel

6

## La large bande via FTTN pour le client résidentiel

### FTTN Fiber to the Node (2006 – 2010)



*Objectif de l'EPT:*

Compléter l'installation de 970 armoires FTTN d'ici fin 2010.

*Conclusion:*

La technologie FTTN et le support Cu resteront indispensables jusqu'à ce qu'une couverture 100% FTTH soit réalisée!

**Partout. Avec vous.**



## XII European Interparliamentary Space Conference (EISC) 25-26 October 2010, Bucharest Conclusions

The Conclusions of EISC are based on the role of the Conference to provide a forum for representatives from national parliaments and from the European Parliament to debate the European space policy and to analyse the major issues at stake in the European space sector. It aims at facilitating the information exchange on national and European space activities and the promotion of the mutual understanding of national space policies within Member States of the EU and ESA.

The EISC Presidency will forward these Conclusions to the EU Council Presidency, the European Commission, the European Parliament, ESA, the European Defence Agency (EDA), the European Security and Defence Assembly (WEU), the Parliaments of the Member States of the EU and ESA and other European Stakeholders.

The Members of EISC commit themselves to work, with particular attention to their relevant national parliaments and governments, towards the realisation of these conclusions and the conclusions adopted in former EISC conferences assisted through permanent consultation.

### 1. Consideration of current setting and emerging issues

1. EISC recalls Art. 4. 3 of the Treaty of the Functioning of the European Union (hereafter TFEU) whereby it states that "In the areas of research, technological development and space, the Union shall have competence to carry out activities, in particular to define and implement programmes; however, the exercise of that competence shall not result in Member States being prevented from exercising theirs.", as well as Art. 13 TFEU, and Art. 189 TFEU which stress the important role of the Member States and consequently of the National Parliaments.
2. EISC recalls Art. 24.1 of the Treaty of the European Union (hereafter TEU) by emphasizing that the European Union's competence "in matters of common foreign and security policy shall cover all areas of foreign policy and all questions related to the Union's security, including the progressive framing of a common defence policy", and Art. 42.1 TEU by stating that "the common security and defence policy shall be an integral part of the common foreign and security policy" and that "it shall provide the Union with an operational capacity drawing on civilian and military assets" and stresses the importance of space and security and recognises the need for coordinated actions from Member States and National Parliaments.
3. EISC recalls the "Europe 2020" strategy and the importance of space sector in achieving a "smart, sustainable and inclusive growth". In particular it recalls the Flagship Initiative: "Innovation Union" and Flagship Initiative: "An industrial policy for the globalisation era".
4. EISC recalls the two conferences organised under the Spanish Presidency of the EU Council dedicated to Space and Security and to the Governance of European Space Programmes.
5. EISC recalls the High-level Conference "Space for the African Citizen" by the Belgian EU Council Presidency of 16 September 2010 and the 2nd International Conference on Space Exploration at ministerial level of 21 October 2010.

6. EISC notes the upcoming 7th Space Council and considers this event as a good opportunity for European coordination and intends to provide the EISC conclusions as an input to the Space Council.
7. EISC notes the upcoming 3rd Africa-EU Summit which will adopt the Second Action Plan (2011-2013) and welcomes the use of space in Area 8 as well as other areas and in particular the utilisation of GMES, Galileo and EGNOS.

## **2. Issues requiring continued attention**

### **2.1 Promoting an effective framework for a competitive European Space Sector**

1. EISC recognises the common economic challenges ahead and remembers that Europe's economic strength is based on strong scientific and technological background and stresses the role of space in contributing in an innovation-economy for Europe and support "Europe 2020".
2. EISC recognises the importance of the Member States and their parliaments as one of the actors for ensuring that adequate funding is secured for the space sector.
3. EISC welcomes that the new EU competence in space is an opportunity to increase the overall amount of resources and opportunities for European space programmes.
4. EISC encourages, inline with XI EISC in 2007, §. 4, that the three key actors of the European Space Policy, EU, ESA and their respective Member States, must effectively coordinate their actions and reinforce their partnership to strengthen the political dimension of space in Europe.

### **2.2 Realising the potential of space benefits for society**

1. EISC emphasises that space programmes and public space infrastructures allow for the execution of public policies and to sustain science, innovation and economic growth; furthermore they are useful tool to support international relations as a soft power.
2. EISC welcomes the Integrated Applications Programme (IAP) as a step towards utilising space assets to serve the needs of the user, highlighting the maturity of the space sector to generate market added value and stimulate the development of innovative services and contribute in revealing the benefits space can bring to society.
3. EISC recognises the need for open innovation in the space sector by cooperation with the non-space sectors which can be facilitated by the launch of innovation partnerships between the Member States, ESA and the EU through the development of key enabling technologies (photonics, advanced materials, nanotechnology, macro-/nanoelectronics and biotechnology) to shape the future space industries as described in "Europe 2020".
4. EISC confirms, as recognised in III EISC in 2001, the importance of maintaining Europe's leadership in space science through sustaining the means to further achieve scientific excellence.
5. EISC recognises the importance of space exploration as a long term global endeavour and the importance of European cooperation within the ISS as a symbol of international cooperation and calls upon all European actors to support efforts to sustain the ISS at least until 2020 as a key tool for advancing human knowledge in science.
6. EISC stresses the need of a balanced distribution of industrial capacities in Europe, in all the segments involved in space activities. EISC recognizes therefore that the interest of all Member States in investing in space programmes and the relevant industrial policy should be effectively preserved with adequate rules for all the key actors in the space sector.
7. EISC recognises the importance of maintaining the existing rules, such as the "geographical return" within the ESA, which have played a crucial role in building public investment in space research and innovation, as key drivers of economic growth and job creation in Europe. Furthermore, EISC promotes the interests of both large enterprises and SMEs across Europe.

### **2,3, Access to space**

1. EISC supports the maintenance of an autonomous, independent, affordable and economically competitive access to space.

## **2.4 Implementing successfully Europe's flagship space projects, Galileo (EGNOS) and GMES**

1. EISC calls upon the Member States, the European Union and ESA to provide sufficient financing beyond 2013 for Europe's two Flagship programmes: Galileo (EGNOS) and GMES.
2. EISC calls upon Member States, the European Union, ESA and industry to more actively engage in communicating to the European citizen the benefits these assets provide to society.
3. EISC emphasises the benefits that GMES and Galileo (EGNOS), as well as other initiatives like IAP, can bring in achieving the Millennium Development Goals (MDGs).

## **2.5 Further developing the European framework for space activities**

1. EISC recognises the need to define the role of the European space actors in the light of the TFEU provisions relevant to space.
2. EISC recognizes the need to structure European space initiatives as operational programmes, and invites the Member States, ESA and EU to work together to this end.

## **3. Issues requiring renewed or new attention**

### **3.1 A growing role for space in safeguarding Europe's security**

1. EISC recognises the growing importance of space based assets to national, European and international security agendas, and calls on all European space actors to take note of the discussion on space security at this year's conference.

### **3.2 Space for the efficient management of natural disasters and monitoring climate change**

1. EISC underlines that space based information and applications can significantly contribute to the enhancement of civil protection and in particular disaster management and emergency response as well as climate change monitoring.
2. EISC urges the Member States to coordinate their actions and strengthen the International Charter for Space and Disaster Management.
3. EISC urges the Member States, European Union, United Nations, ESA, EUMETSAT and other stakeholders to coordinate their actions and to further establish partnerships with, inter alia, the African Union, Regional Economic Communities (RECs) and the United Nations Economic Commission for Africa (UNECA) in supporting international cooperation with Africa.
4. EISC encourages the national space agencies to increase their activities in the fields of climate change observation and monitoring.

### **3.3 Identify the next generation of flagship space projects**

1. EISC encourages the Member States, European Union and ESA to continue the development of the SSA programme.
2. EISC urges the Member States, European Union and ESA to draft a long term plan for space exploration following the Brussels conference, as part of a wider international cooperation.

## **4. EISC XII and further development of EISC**

### **4.1 The further development of EISC**

1. EISC welcomes that the Romanian Presidency has launched a discussion on the new role of EISC.
2. EISC recommends a discussion and vote at the next EISC on whether to establish the Presidency term from Plenary to Plenary, with the EISC conference itself concluding each Presidency, rather than by calendar year, as at present.
3. EISC follows the Romanian Presidency's suggestions to establish a Trio comprising the previous, current and future Presidencies. This should be realised by starting with a Duo comprising the current and the next Presidency. The workshop in May 2011 is supported to elaborate this and other amendments of the charter, especially concerning permanent

membership and language interpretation uses in order to give the national groups sufficient time to debate the amendments and pass them in the 2011 EISC. Nations who want to host the 2012 EISC should indicate their interest before the workshop in May 2011.

4. EISC welcomes and accepts the request for Permanent Membership by Luxemburg.

#### **4.2 Conclusion**

The Presidency of EISC XIII, from 1 January to 31 December 2011, will be held by parliamentary space group of the German Parliament.

These conclusions have been approved by the parliamentary space groups of the Permanent Members of EISC participating in this year's conference, namely Belgium, France, Germany, Italy, Luxemburg, Poland, Romania, Spain and United Kingdom.

Russia participated in its capacity as Member.

Bucharest, 26 October 2010.